



Plan

Canicule

Pour qui ?



Vous avez
65 ans et plus ?



Vous êtes une
personne isolée ou en
situation de handicap ?



Vous souffrez d'une
maladie chronique
invalidante ?

En cas de déclenchement du plan canicule, les personnes inscrites sur le registre canicule reçoivent des appels par les agents de la mairie, afin de s'assurer que tout va bien et leur rappeler les conseils à suivre. Ce registre peut également être utilisé en cas de crise majeure.

*Le **registre canicule** est confidentiel et soumis au secret professionnel. L'inscription au registre n'est pas obligatoire mais relève d'une démarche volontaire et facultative.*

*Pour s'inscrire, vous aurez un formulaire à remplir. Contactez le secrétariat de mairie au **04 75 23 02 69***

ou envoyez un courriel à mairie@laveyron.fr